

À propos de CSC e-learning

Comment traitons-nous vos données personnelles?

CSC e-Learning traite vos données personnelles conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR).

Nous vous demandons de compléter un certain nombre de données personnelles lors de l'enregistrement. De cette façon, nous vérifions votre affiliation à la CSC, ce qui nous permettra de vous tenir au courant des changements apportés aux cours d'une part et, d'autre part, d'évaluer et d'adapter nos propres cours.

Nous conservons vos données et vos statistiques d'apprentissage, mais nous ne les transmettons ni ne les utilisons à d'autres fins que l'apprentissage. Nous pouvons vous contacter par e-mail.

Nous conserverons vos coordonnées pendant 3 ans après votre dernière activité sur la plateforme (à moins que vous ne souhaitiez supprimer votre profil plus tôt, via e-learning@acv-csc.be).

Vous trouverez de plus amples informations dans la brochure "Comment la CSC traite-t-elle vos données personnelles?" au bas de cette page. Vous avez des questions sur la protection de vos données personnelles ? Contactez dpo@acv-csc.be

Si vous constatez que le traitement de vos données est contraire au GDPR, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle.

CSC e-learning, c'est quoi?

Sur ce portail, vous trouverez le cours de base en ligne sur la législation sociale dans le secteur privé, développé par la CSC, Ateliers voor Werknemersvorming (AWV) et la FEC.

Vous avez libre accès à tous les modules. Vous apprenez à votre rythme les principes de base de la législation sociale (actuellement limitée au droit du travail dans le secteur privé). Vous pouvez suivre l'ordre prédéterminé, ou vous pouvez choisir ce que vous apprenez en premier. Si vous réussissez le test, vous pourrez télécharger votre certificat par la suite.

Il s'agit d'un projet qui prend de l'ampleur et qui, pour l'instant, n'est que de la formation à distance. Pour l'instant, seuls les modules Crédit-temps et Congés thématiques sont disponibles.

Pourquoi apprendre en ligne?

La législation sociale devient de plus en plus complexe. Avec un langage simple, des exercices et des exemples, nous voulons vous accompagner dans votre parcours de militant.

Nous voulons vous donner les bases et vous guider pour trouver des informations supplémentaires. Il ne s'agit pas d'un ouvrage de référence juridique. Pour être sûr, vérifiez toujours les informations sur notre site web www.csc-en-ligne.be, ou contactez un employé de la CSC.



Vous apprenez où et quand vous voulez, vous serez tenu informé quand il y aura de nouveaux modules. Bien entendu, notre offre de formation ne se limite pas à l'apprentissage en ligne.

En tant que militant, avez-vous besoin d'une formation supplémentaire dans un groupe ? Cliquez [ici](#) pour plus d'informations.



Questions ?

Nous sommes actuellement dans la phase de démarrage du projet. Nous voulons continuer à l'étoffer, mais pour l'instant, nous n'offrons que des cours disponibles en ligne, sans support de contenu.

Vous avez des questions sur le projet, vous avez remarqué une erreur dans l'un des cours ou vous avez des questions techniques ? Contactez-nous à e-learning@acv-csc.be

Vous avez des questions de fond ? Si c'est le cas, communiquez avec un employé de la CSC à l'adresse www.csc-en-ligne.be/contact